

Zones humides : des milieux à préserver !

Les zones humides ont un vrai rôle environnemental. L'Agglo termine leur inventaire et participe à leur protection.

Mise à jour le 17 juin
2024

Pas forcément des marécages

Les zones humides sont des terrains gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre dans lesquelles pousse une végétation qui aime l'humidité. « *On les cantonne souvent aux marécages, mais l'eau des zones humides n'est pas forcément visible, explique Anna Le Jéloux, technicienne milieux aquatiques à l'Agglo. Ce sont essentiellement des terres agricole, notamment des prairies, et des bois.* »

Un rôle environnemental

Les zones humides ont un pouvoir épurateur sur les nitrates. Une fonction particulièrement importante en Bretagne où le sol granitique ne permet pas une infiltration en profondeur de l'eau. Elles jouent également un rôle d'éponge en hiver : elles absorbent le surplus d'eau quand les cours d'eau sont saturés. Et en été, elles restituent cette eau aux rivières qui s'assèchent. Enfin, ces espaces naturels sont des réservoirs de biodiversité !

Des destructions historiques

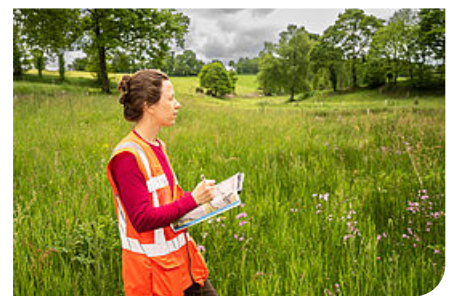
Si l'importance des zones humides est aujourd'hui avérée, elles ont largement été détruites par le passé car jugées insalubres ou peu productives. Environ 50 % d'entre elles ont été remblayées ou asséchées afin de les urbaniser ou de les rendre cultivables.

Une protection réglementaire

Mais depuis 1992 et la première loi sur l'eau et les milieux aquatiques, la réglementation, notamment européenne, protège les zones humides. Sur le territoire de l'agglomération, le SAGE(1) Baie de Saint-Brieuc protège, depuis 2014, l'intégralité des zones humides de toute destruction (remblai, drainage...) à partir du premier mètre carré (contre 1 000m² au niveau national).

Un inventaire

Depuis 2010 et le premier plan de lutte contre les algues vertes, Saint-Brieuc Armor Agglomération réalise un inventaire des zones humides du territoire. Il a été effectué dans 29 communes et est en cours de finalisation à La Harmoye, au Bodéo et à Plœuc-l'Hermitage. Au-delà d'un simple recensement, ce travail de longue haleine permet de délimiter et de définir la nature des zones humides.



Anna Le Jéloux effectue le repérage des zones humides. Photos : Joël Bellec.

Une reconquête

Dans le cadre de la lutte contre les algues vertes, les agriculteurs peuvent être accompagnés financièrement, sur cinq ans, afin de convertir en prairies les zones humides cultivées. D'incitatives, ces conversions pourraient, d'ici 2025, devenir obligatoires.

Dans le futur PLUi, toutes les zones humides vont basculer en zones naturelles ou agricoles. Leur périmètre sera élargi de 10m afin de prendre en compte une marge d'erreur. Et déjà, les services d'urbanisme demandent un avis lorsqu'une zone humide se trouve à moins de 50m d'un projet.

Des opérations de renaturation sont menées par l'Agglomération. « *Mais avant de lancer ce genre de travaux, aux coûts souvent élevés, nous évaluons le rapport entre le bénéfice attendu de la restauration et le coût environnemental de l'opération* », assure Laurence Mahé, conseillère déléguée chargée du grand cycle de l'eau et des algues vertes.

(1) Schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

